

**ARRETE PORTANT FIN DE FONCTION DU REGISSEUR PRINCIPAL  
DE LA REGIE DE RECETTES DU CENTRE DE LOISIRS DU CHEYLARD**

**ARRETE N° 76/2023**

**Le Président de la Communauté de communes Val'Eyrieux,**

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu l'arrêté n° 28/2018 portant institution de la régie de recettes du Centre de loisirs du Cheylard;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté n°105/2020 portant nomination de Mme Amandine Perrin de régisseur titulaire de la régie de recette du centre de loisirs du Cheylard

Vu l'arrêté N°132/2022 portant modification de nomination de Mme Chloé Leblois en tant que régisseur suppléant,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** - A compter du 19 février 2023, il est mis fin aux fonctions de régisseur titulaire de Mme Amandine PERRIN de la régie de recettes du Centre de loisirs du Cheylard.

**Article 2** – En l'absence de Mme Amandine Perrin, en congés maternité et suite au non renouvellement de son contrat, Mme Chloé Leblois a remis les registres, la comptabilité de la régie, les sommes et les formules de valeurs inactives y afférent le 19 février 2023, en lieu et place de Mme Amandine Perrin.

**Article 3** - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable assignataire de la collectivité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Le Cheylard, le 3 avril 2023

**Dr Jacques CHABAL**  
Président de la Communauté de  
communes Val'Eyrieux

